

DSCC Val Marne

Temps de travail à la distribution Horaires de pauses imposés

Quel virus a frappé la Direction du 94 ?

Depuis l'annonce de la fin du « fini parti » en début d'année, la Direction Départementale n'en fini pas d'annoncer de nouvelles directives en matière de temps de travail. Tout récemment, les notes internes sur une application stricte du temps de pause avec ici ou là des horaires imposés à l'avance, des pauses par équipes, par travées, sèment l'incompréhension de tous dans les établissements.

La Direction en profite encore pour annoncer dans certains établissements des sur-sécabilité cet été en éclatant des QL supplémentaires. La CFDT s'y opposera totalement.

C'est quoi le problème des pauses ?

Que cherche la DSCC : empêcher les collègues de sortir fumer 5mn, de boire un café, de s'arrêter quelques instants en tournée, de partager un peu de convivialité avec des collègues choisis, de « fliquer » en permanence les agents du courrier, de mettre fin à toute latitude ou tolérance existante ?

Pour la CFDT, **la pause café ou cigarette à la fin du TG est un usage.** Elle doit être partout maintenue. La Pause doit se situer au plus près du milieu de la vacation (en tout cas ni en début, ni en fin de vacation). Compte tenu de l'espace réduit de certaines salles de pause, la Poste crée plusieurs horaires différents et pour certains, bien trop proche du début de vacation. Aucune prise en compte de la réalité des centres : ETC, Horaires des dépôts relais, attente à la machine à café, attente en cabine pour les OS, numérotation sur certains QL, le volume de recommandés, des temps de TI et TE très différents d'un QL à un autre et pourtant tous les facteurs devraient sortir et finir à la même heure ?



La Direction doit revenir au plus vite à la raison

La CFDT est reçue le 09 juin à la DSCC sur ce sujet. Nous avons fait ajouter ce point au prochain CHS CT du NOD. Il n'y avait aucun souci sur la mise en œuvre des pauses dans le département. Le simple rappel au respect des 20 mn pour tous était largement suffisant. Les facteurs effectuent plus de 4 heures de leur vacation à l'extérieur en distribution, ils doivent pouvoir s'arrêter quelques instants en tournée sans devoir se justifier ou se mettre en risque vis-à-vis de leur hiérarchie.

Par ailleurs, les chefs d'équipe des établissements ont bien autre chose à faire que de jouer au « matons ».

La Direction doit arrêter au plus vite de tout vouloir régler avec autant de rigidité. Les CHS CT locaux n'ont pas été consultés sur le sujet et pourtant cela relève totalement de leur compétence. De telles décisions portent atteintes aux conditions de travail et aux conditions de vies des Postiers du département

Et les heures supplémentaires promises

Si le discours de la Poste a été très clair en CDSP et en ETC, il en est tout autre dans la pratique pour obtenir la compensation des dépassements réellement effectués. Les pressions sur les agents sont encore nombreuses, la référence au TMJ toujours pointée dans certains bureaux.

La CFDT a obtenu le principe du paiement ou de la compensation en RC de ces heures effectuées, là aussi les collègues ont de grandes difficultés à l'obtenir.

Vous trouverez au verso un modèle de requête à effectuer pour obtenir les compensations dues.

Modèle de requête sur les heures supplémentaires

Mme ou Mr le directeur d'établissement de Lieu, date

Au cours de la période allant du (précisez la date) au (précisez la date), j'ai effectué x heures de plus au delà de ma fin de vacation légale : Préciser les dates et les horaires réels de fin de vacation.

Or je m'étonne de ne pas avoir été payé des heures supplémentaires que j'ai effectuées.

Je vous demande donc de bien vouloir procéder rapidement au versement de la somme correspondante au relevé d'heures supplémentaires ci-dessus ou à la compensation en RC.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes salutations

Signature

Si la Poste persistait dans le refus de payer tes heures supplémentaires effectuées, contacte le militant CFDT de ton établissement ou notre siège départemental CFDT au 01 43 99 56 03.

Dans tous les cas, la CFDT t'invite à noter quotidiennement tous les horaires effectués.



Bulletin d'adhésion à la CFDT

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Etablissement :

Téléphone :

J'adhère au syndicat CFDT SF3C, affilié à la Fédération Communication, Conseil, Culture.

Je souhaite un paiement automatisé des cotisations tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date

Signature :